

## RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DU 17 AVRIL 2014

### 1. Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2014

**Proposition (Stuart et Webb)** : que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 21 mars 2014 soit adopté.

**ADOPTÉ**

### 2. Déclaration d'intention du CUN

**Proposition** : que le Conseil n'approuve pas la déclaration d'intention du Collège universitaire du Nord pour la création d'un programme de diplôme en soins dentaires pour les raisons suivantes :

1) faible demande pour des diplômés en soins dentaires sur le marché du travail local au Manitoba dans un avenir prévisible;

2) manque de fonds disponibles à l'appui de l'estimation des besoins ponctuels et d'autres activités de base en matière de fonctionnement du programme proposé.

**ADOPTÉ**

### 3. Désignation des nouveaux frais de cours

**Proposition (Schellenberg et Storie)** : que le Conseil désigne les frais ci-dessus comme étant des « frais de cours » aux montants initiaux auxquels ils ont été fixés, sauf pour le cours MUSC 4160 de l'Université du Manitoba que le Conseil approuve à un taux de 25,55 \$ par cours de 3 crédits.

**ADOPTÉ**

### 4. Hausse des frais de cours qui dépasse le taux seuil pour l'année 2014 - 2015

**Proposition (Proven et Stuart)** :

1. que le Conseil approuve l'augmentation proposée aux frais actuels de matériel du cours 05:178 Golf de l'Université de Brandon qui figurent ci-dessus;

2. que le Conseil approuve le changement proposé au barème actuel d'Access Copyright de l'Université de Brandon qui figure ci-dessus;
3. que le Conseil approuve une augmentation aux frais de conférence Adobe Connect/Momentum actuels de l'Université de Brandon qui figurent ci-dessus;
4. que le Conseil n'approuve pas l'augmentation proposée aux frais de cours MUSC 1400, MUSC 2400, MUSC 3470, MUSC 4470, MUSC 5400, MUSC 7400 et MUSC 7410 de l'Université du Manitoba, mais plutôt qu'il approuve une augmentation de ces frais à 51,10 \$ (une augmentation de 2,2 %) par cours de six crédits;
5. que le Conseil approuve l'augmentation proposée aux frais des travaux de stage en Pharmacy Clinical (*pharmacie clinique*) actuels de l'Université du Manitoba qui figurent ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**5. Hausse des frais de cours équivalente ou inférieure au taux seuil pour l'année 2014 - 2015**

**Proposition (Storie et Schellenberg) :** que le Conseil approuve les augmentations aux frais de cours actuels qui figurent à l'annexe A.

**ADOPTÉ**

**6. Nouvelle désignation des frais de stages en éducation de l'Université du Manitoba**

**Proposition (Stuart et Proven) :** que la demande de l'Université du Manitoba pour établir une nouvelle désignation des frais de stages en éducation ne soit pas approuvée, en gardant ainsi la désignation de ces frais comme étant « frais de cours, frais de scolarité ».

**ADOPTÉ**